



**DUNKERQUE**  
PORT

**AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT**  
**pour l'occupation d'une emprise de 8 hectares du domaine public**  
**portuaire de DUNKERQUE PORT**

**article L 2122-1-4 du CG3P**

## I – Identité et adresse de l'autorité compétente

### **Grand Port Maritime de Dunkerque (DUNKERQUE PORT)**

Port 2505  
2505 Route de l'Ecluse Trystram  
BP 46 534  
59386 Dunkerque Cedex 1 - France

## II - Objet du présent avis

DUNKERQUE PORT envisage d'autoriser un opérateur privé ayant spontanément manifesté son intérêt en ce sens à occuper temporairement une emprise de 8 hectares, appartenant à son domaine public, et située dans les limites administratives du grand port maritime.

L'objet du présent avis est, conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, de recueillir toute manifestation d'intérêt concurrente qui porterait sur la parcelle concernée par le projet d'occupation.

Art L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques :

*« Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».*

## III – Caractéristiques essentielles du projet d'occupation

Le projet porte sur la délivrance d'une autorisation conventionnelle d'occupation temporaire constitutive de droits réels du domaine public, sur une emprise d'une superficie de 8 hectares localisée en arrière de l'extension du quai de Flandre et destinée à accueillir une activité directement en lien avec le terminal conteneur.

La viabilisation et le revêtement du terrain est à la charge du titulaire qui disposera au plus d'un an pour démarrer les travaux correspondants.

La durée de l'autorisation est fixée à 25 ans.

La date prévisionnelle de signature de l'autorisation est le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## IV - Modalités de manifestation d'intérêt

Les candidats ont jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour manifester leur intérêt au projet d'occupation décrit dans le présent avis.

La manifestation d'intérêt pourra se faire par courriel à l'adresse [cminet@portdedunkerque.fr](mailto:cminet@portdedunkerque.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

**Grand Port Maritime de Dunkerque (DUNKERQUE PORT)**  
**A l'attention de Christian MINET**  
Port 2505  
2505 Route de l'Ecluse Trystram  
BP 46 534  
59386 Dunkerque Cedex 1 - France

#### V - Informations complémentaires

Toute question concernant le présent avis devra être adressée par écrit à :

Christian Minet ([cminet@portdedunkerque.fr](mailto:cminet@portdedunkerque.fr))

et réceptionnée par DUNKERQUE PORT avant le 20 septembre 2018.

DUNKERQUE PORT se réserve la possibilité de ne pas donner suite au présent appel à manifestation d'intérêt.

#### VI - ANNEXES

- Règlement particulier de la police portuaire

(Documents téléchargeables sur notre site internet : <http://www.dunkerque-port.fr>)

Date de publication du présent avis : 24/08/2018

Quai de Flandre : étude terre-plein complémentaire  
Proposition



Légende :

AP en vigueur

Emprise AP Port rapide

Emprise Chantier QDF 1

Emprise Chantier QDF 2

Terres-plein autorisés par phases

Quai autorisé en phase 1

Quai autorisé en phase 2

Quai réalisé

Zone d'évitement inscrite aux dossiers de la phase 1 et 2 liée à la présence d'espèces protégées

Aménagement Terre-plein complémentaire

Emprise terre-plein potentielle pour extension :

**10.3 ha**